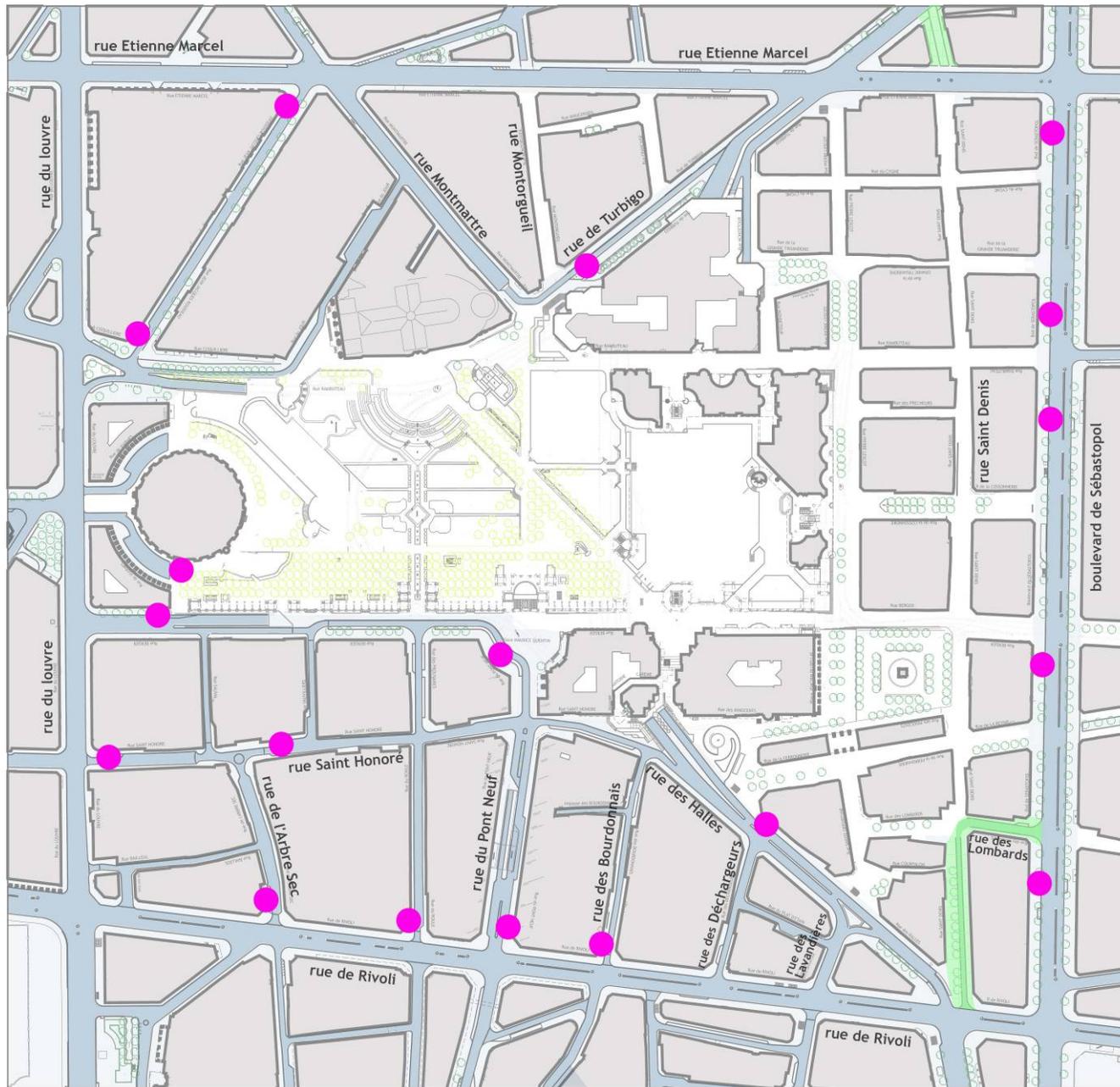


4. les stationnements

le stationnement des deux-roues motorisés

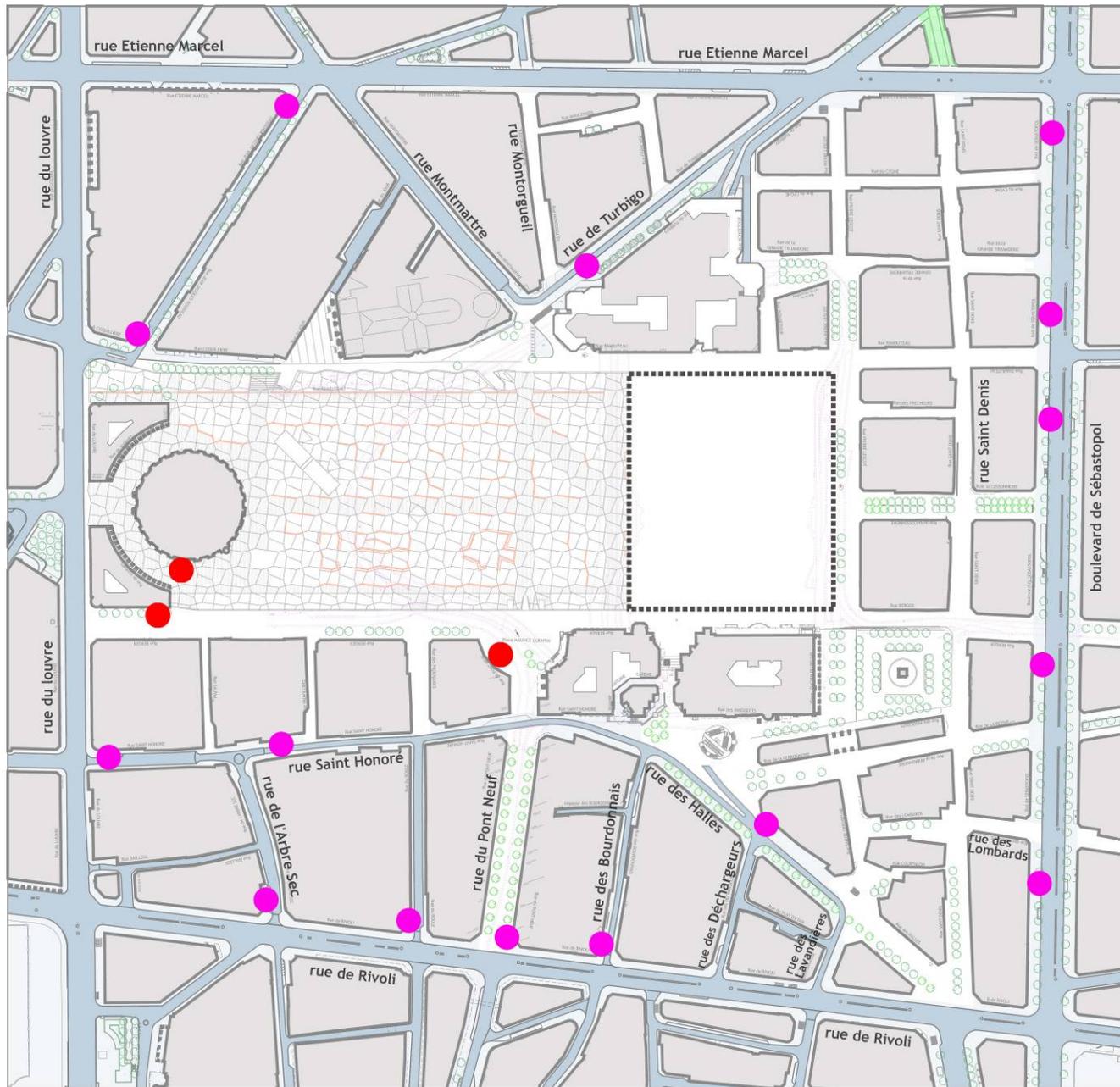


stationnement deux-roues motorisés :
● existant

le stationnement existant :
220 places



le stationnement des deux-roues motorisés : état existant



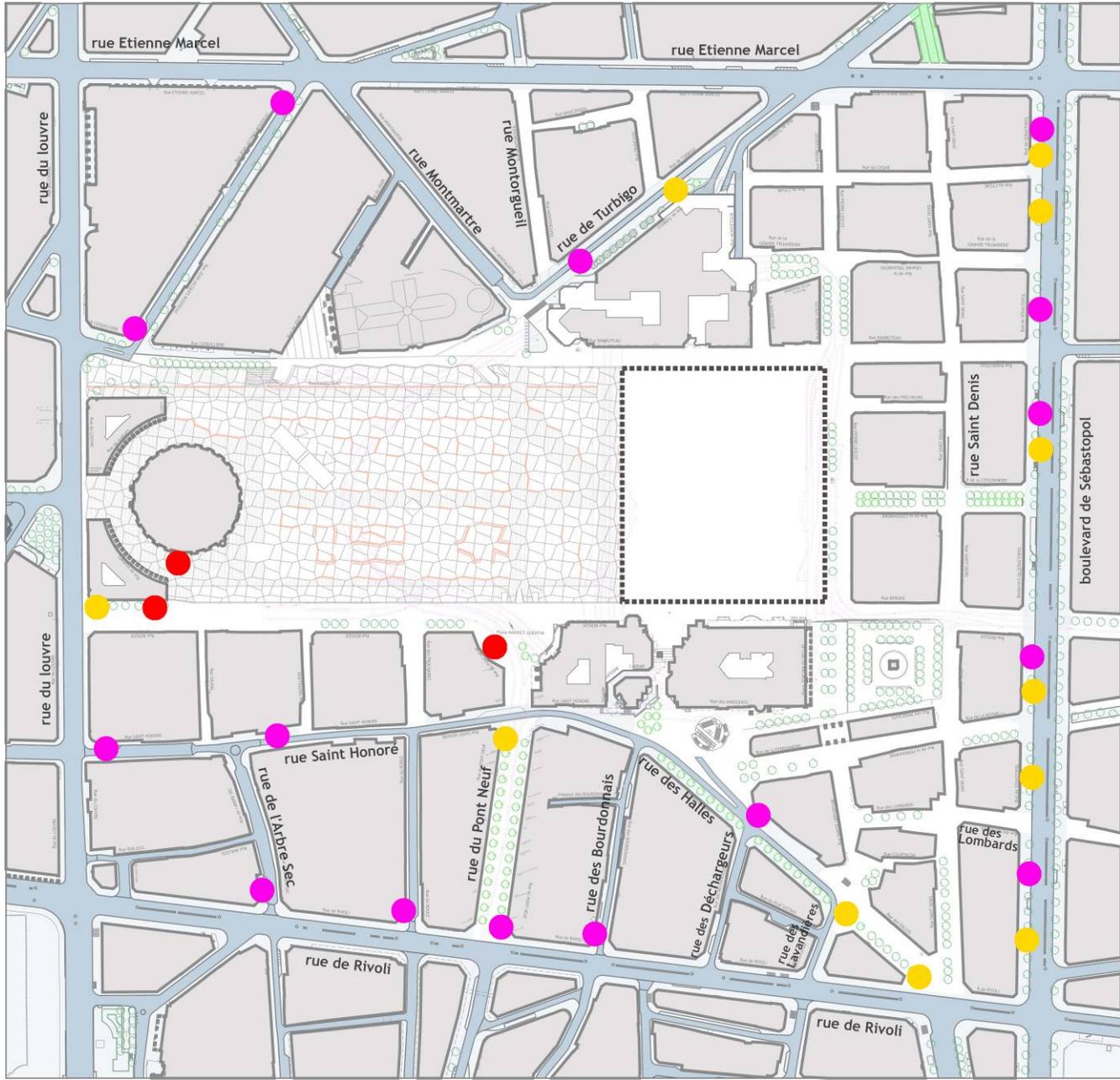
stationnement deux-roues motorisés :
 ● existant
 ● supprimé

le stationnement existant :
 220 places

le stationnement supprimé :
 32 places

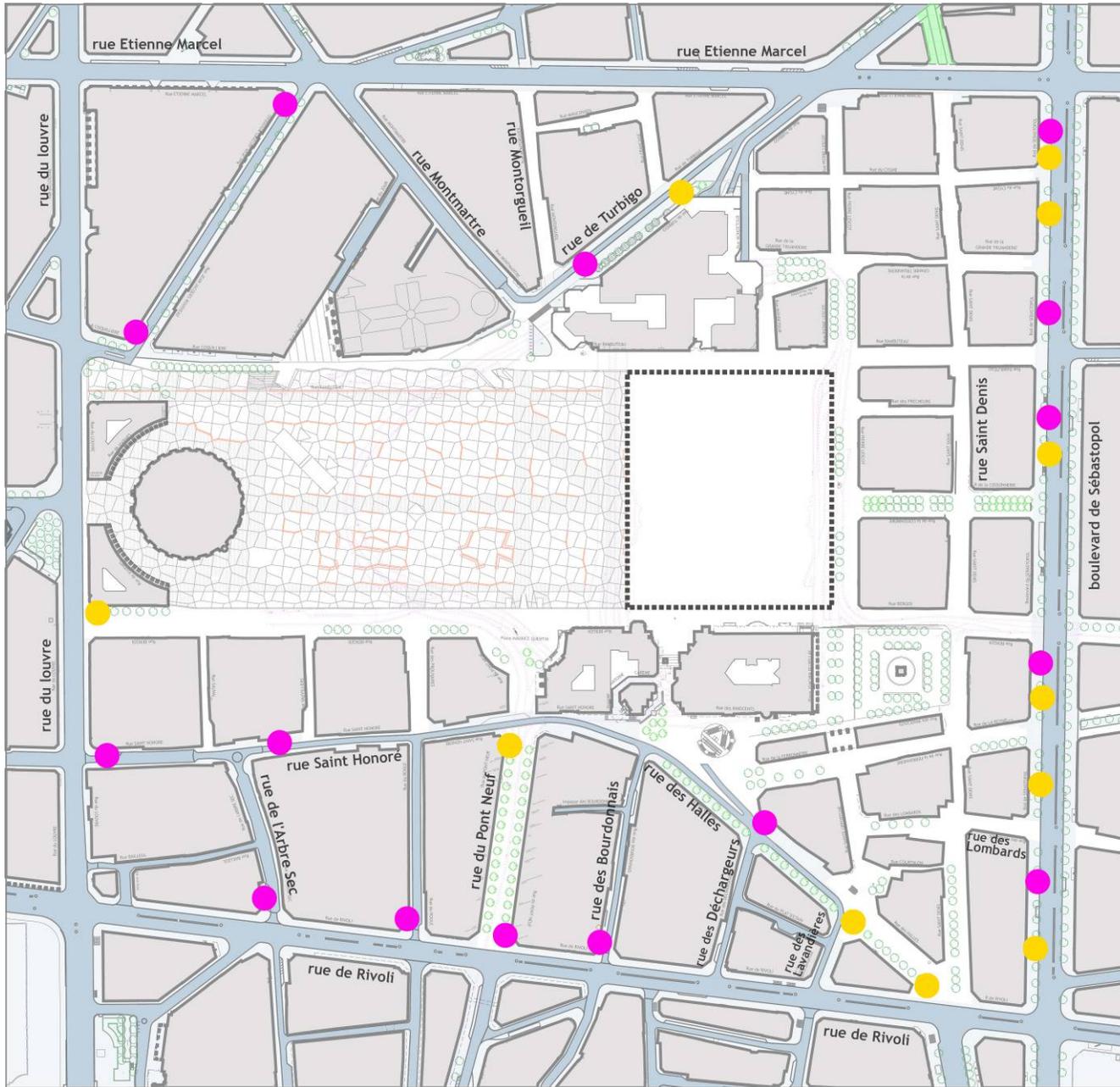


le stationnement des deux-roues motorisés : emplacements supprimés



stationnement deux-roues motorisés :

- existant
- supprimé
- projeté

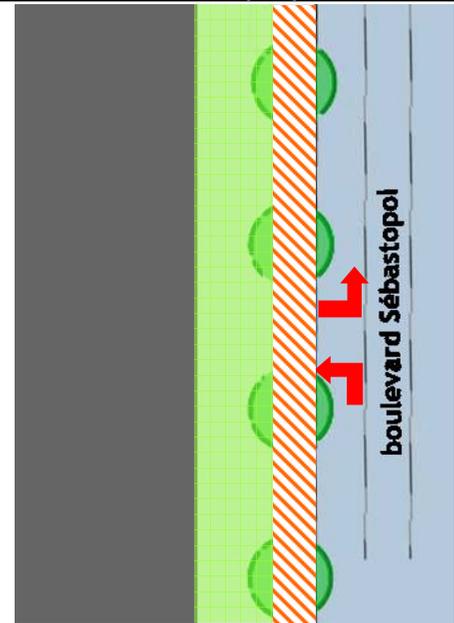


stationnement deux-roues motorisés :

- existant
- projeté

bande des arbres et des mobiliers

circulation piétons



le stationnement conservé et créé :

$188 + 132 = 320$ places



le stationnement des deux-roues motorisés : état projeté

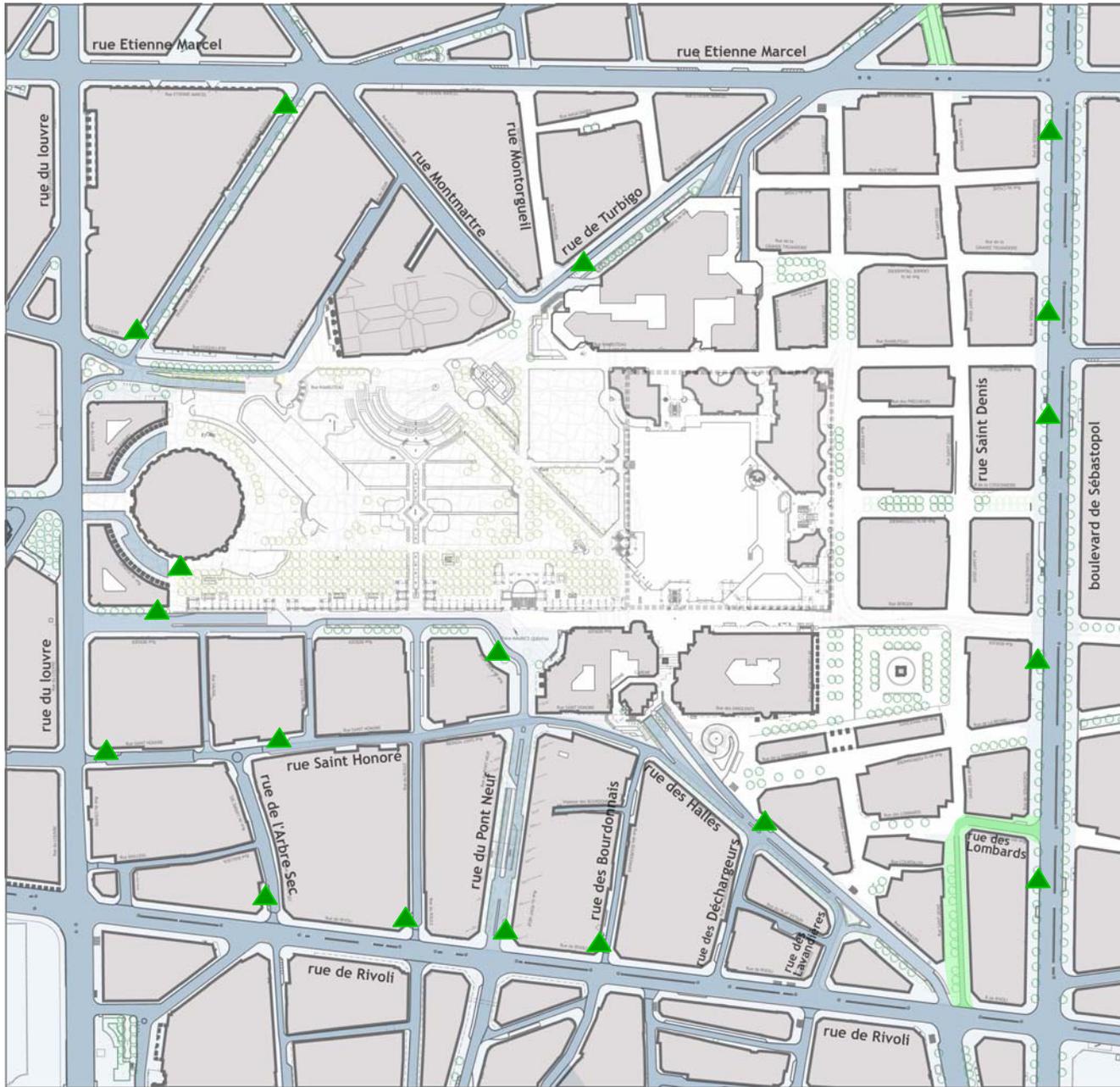
stationnement	existant	supprimé	créé	final
deux-roues motorisés	220	32	132	320



le stationnement deux-roues motorisés - tableau récapitulatif

4. les stationnements

le stationnement des vélos



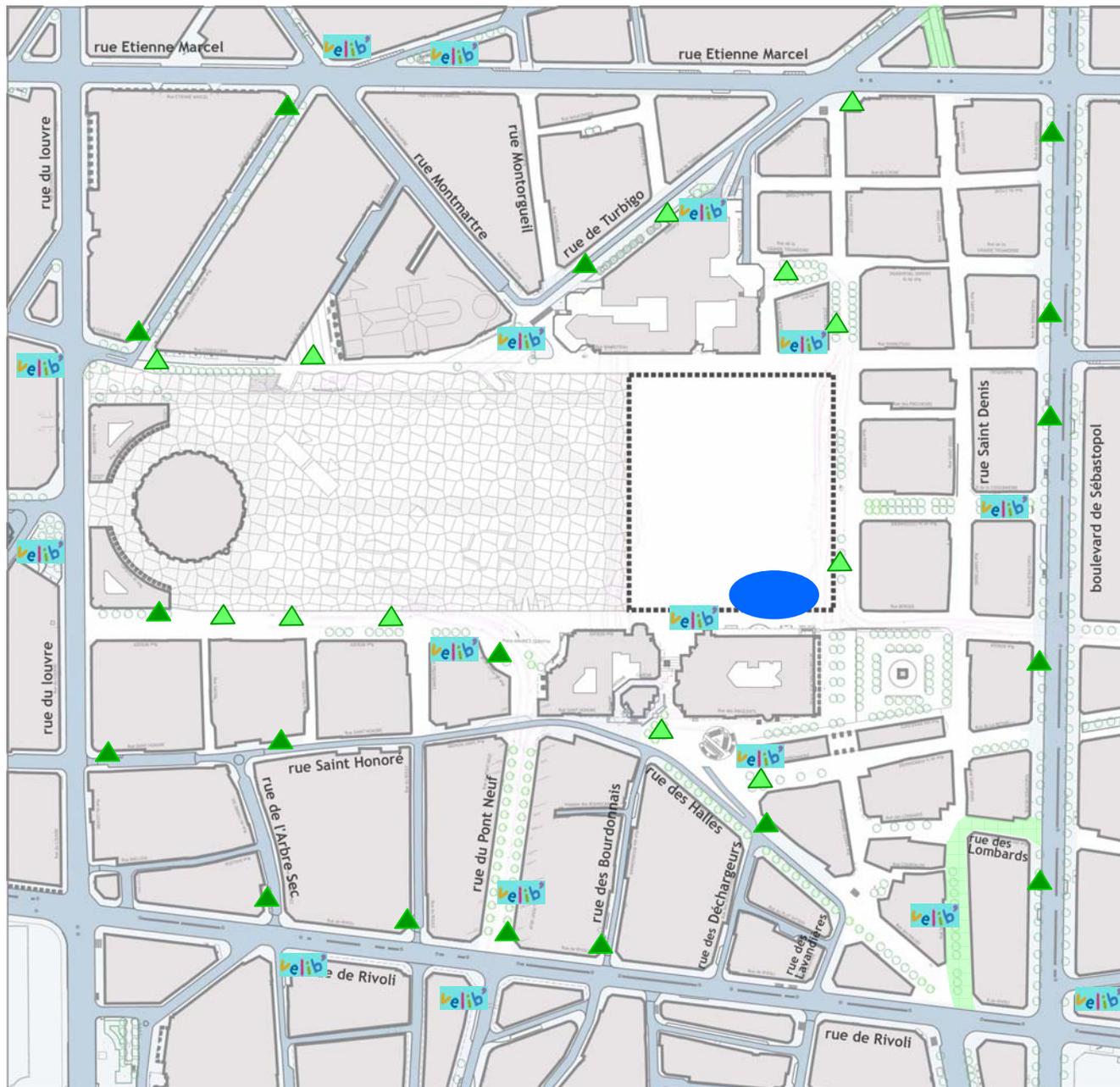
stationnement vélos:
▲ emplacement existant

le stationnement existant :
97 barres



le stationnement des vélos :

état existant



Stationnement vélos :

-  Emplacement existant
-  Emplacement projeté
-  Station « Vélip' »
-  Maison « Roue Libre »

le stationnement conservé :
94 barres

le stationnement supprimé :
3 barres

le stationnement créé :
120 barres environ

+ stations libre service « Vélip' »
et maison « Roue Libre »



le stationnement des vélos :

état projeté

stationnement	existant	supprimé	créé	final
	97	3	120	214

Une barre peut accueillir au minimum deux vélos.

Le total à terme dépasse donc les 400 places.

Le garage d'une centaine de vélos dans la Maison « Roue Libre » s'ajoute à ce comptage.
Le nombre d'emplacements de vélos en location des stations « Vélib' », non pris en compte dans ce chiffre, est de l'ordre de 150.

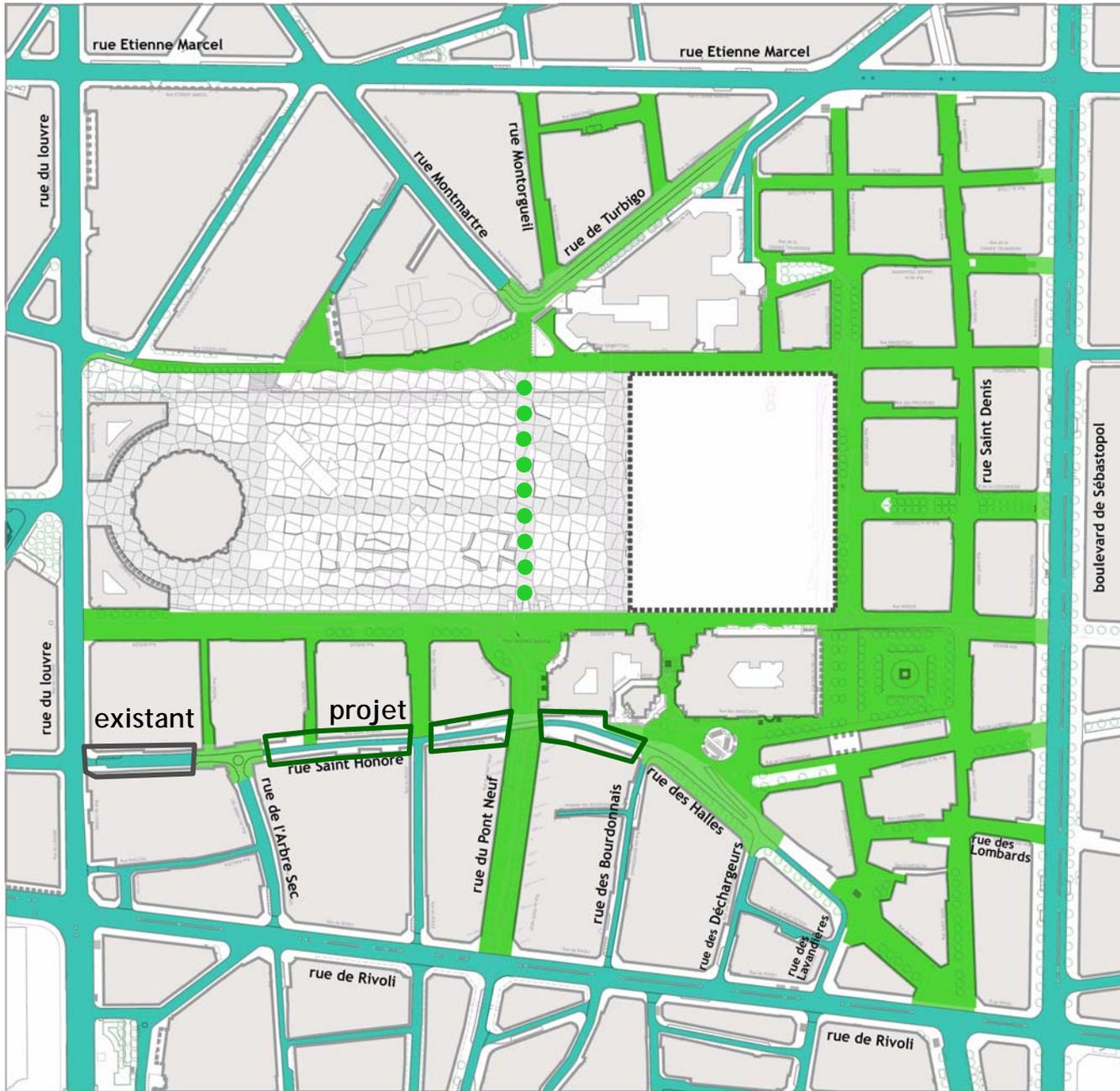


le stationnement des vélos :

tableau récapitulatif

5. la circulation des vélos





circulation :
 sur zone piétonne
 sur chaussée

●●● traversée du jardin sous conditions : le vélo à la main en journée et à vitesse modérée la nuit (modalités à définir)

circulation à contresens sur chaussée

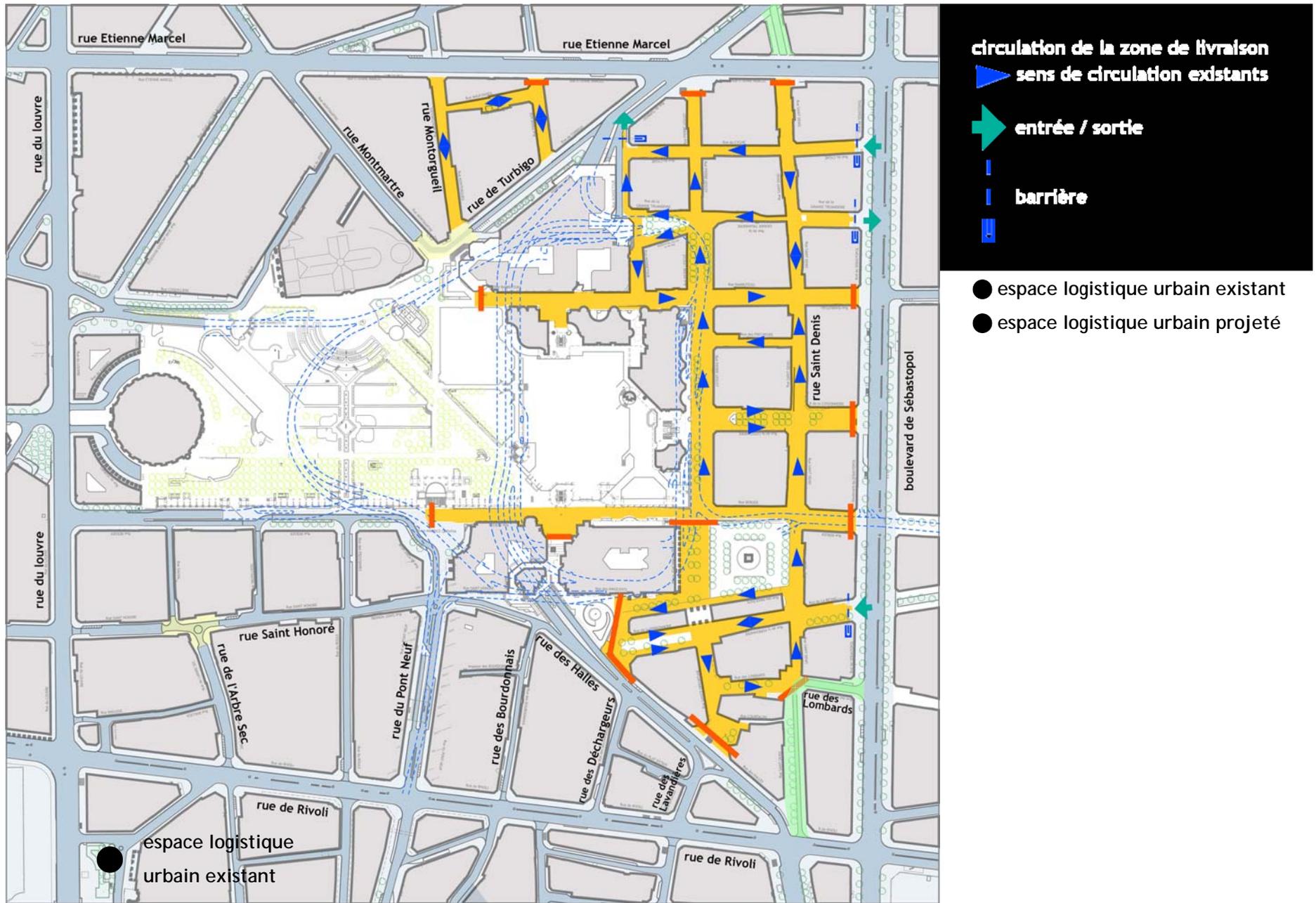


circulation des vélos :

état projeté

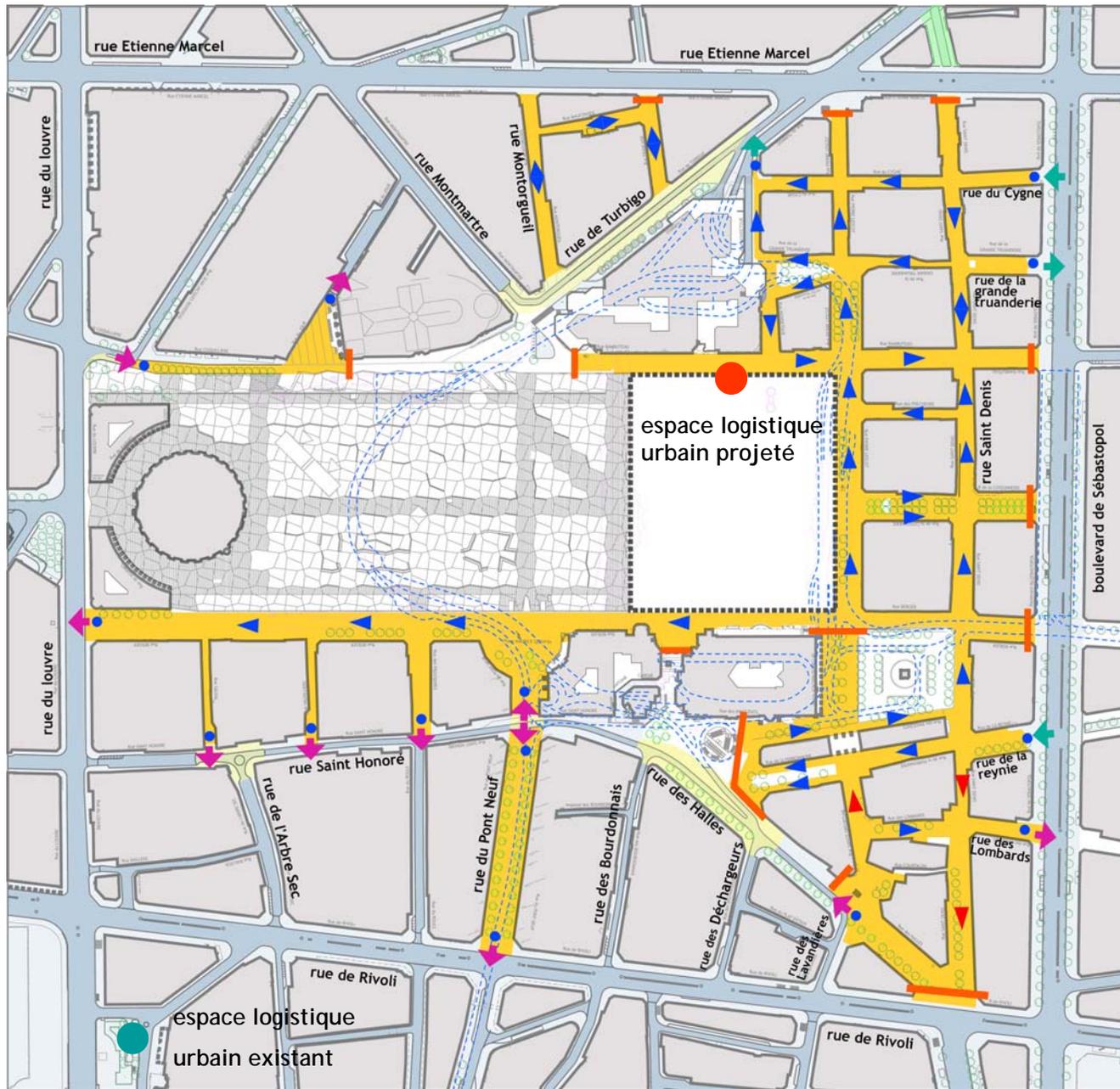
6. les livraisons

- *état existant*
- *état projeté*



la zone de livraison :

état existant



- circulation de la zone de livraison**
- ▶ sens de circulation conservés
- ▶ sens de circulation projetés
- ▶ entrée/sortie conservées
- ▶ entrée/sortie projetées
- bornes escamotables projetées
- espace logistique urbain existant
- espace logistique urbain projeté



la zone de livraison :

état projeté